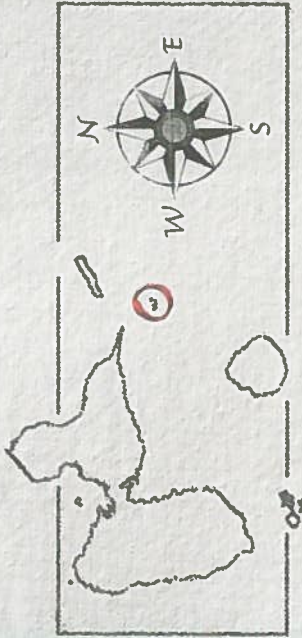
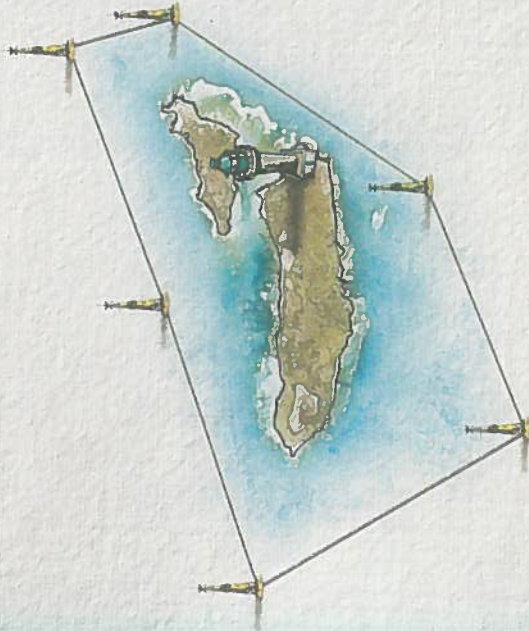


Le phare du bout du monde



Le plus ancien phare de l'archipel guadeloupéen est situé sur l'île de Terre de Bas, dans la Réserve Naturelle de Petite Terre. Le commerce maritime et la pêche s'intensifiaient au XIX^{ème} siècle, il fut mis en service en 1840 pour guider en toute sécurité les bateaux approchant des côtes. Propriété de l'Etat, le phare, ainsi que ses annexes, sont inscrits au titre des Monuments Historiques et protégés depuis 2002.



Aujourd'hui le phare remplit toujours son rôle de balisage. Il est aussi un point stratégique pour les gardes qui veillent, depuis la course, sur le périmètre de la Réserve, sur les cétacés ou encore les oiseaux.

Côté lagon, le visiteur peut profiter des aménagements sur la cocoteraie, nager et se détendre. Côté terrestre, le phare accueille une salle d'exposition sur la faune et la flore et est le point de départ des sentiers historiques et pédagogiques.

Découvrez et appréciez sans dégrader !

Créée en 1998, la Réserve Naturelle de Petite Terre représente un enjeu majeur en terme de conservation des habitats et de la biodiversité dans l'archipel guadeloupéen. Ouverte à la fréquentation du public, c'est un lieu de détente protégé qu'il incombe à chacun de garder intact pour les générations futures.
Merci d'apporter votre contribution en respectant quelques règles de bonne conduite.

Interdits de la Réserve

Nourrir, prélever, introduire ou toucher toute espèce animale ou végétale. Piétiner coraux et herbiers.
Ancreage, ski nautique, scooter des mers, kitesurf, cerf-volant.
Camping, nuisances sonores, feu, détritus.



Caractéristiques de la Réserve

Situation : 16°10'N et 61°07'O
Région/Département : Guadeloupe
Commune : La Désirade
Partie maritime : 842 ha, partie terrestre : 148 ha.
Délimitée par des bouées.
Réglementation : décret ministériel n° 98-801 du 03/09/1998
Propriétaires : ONF, Conservatoire du littoral.

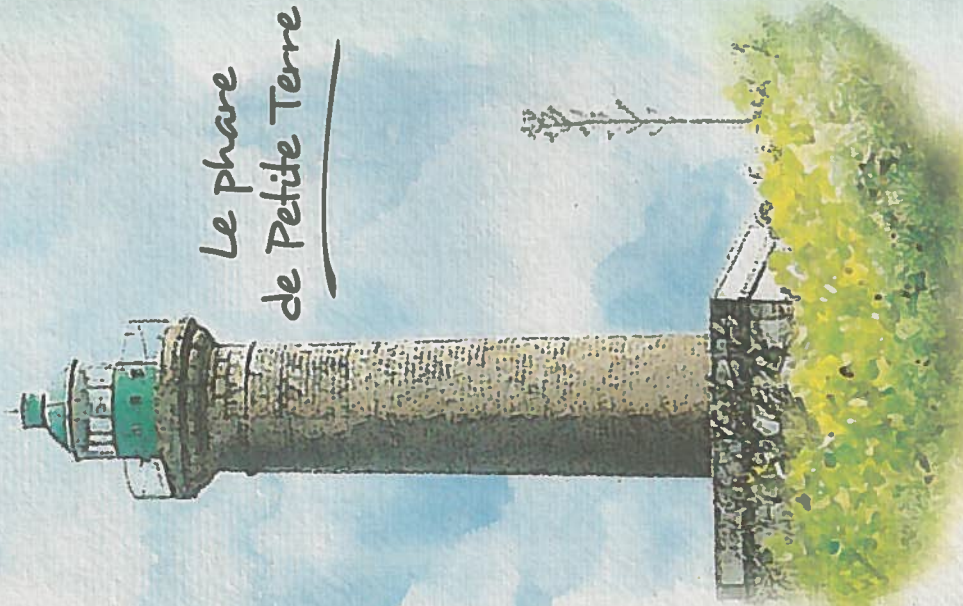
+ d'infos sur www.reservetpetiteterre.org

Tél. T.Te : 05 90 83 04 37
Tél. ONF : 05 90 21 19 61

Réalisé avec le soutien de :



Credit photos : Franck Decluzet - www.kloro.net
Archives Départementales de Guadeloupe / DR
Recherche documentaire : Franck Decluzet - www.kloro.net
Conception - Réalisation - Illustrations : contact@musseron.com



La construction du premier phare de Guadeloupe

Originaire de la Désirade, Louis Adrien Thionville devient propriétaire des îlets de Petite Terre en 1826 et doit assurer en échange l'allumage d'un grand feu de bois tous les soirs, afin de protéger les navigateurs contre les risques d'échouage. Il présente à l'administration coloniale des projets de phare permanent mais essuie plusieurs refus, jusqu'à ce qu'en 1833, une pétition émanant des capitaines de la marine marchande vienne appuyer sa démarche.

L'Etat français ayant mis en place un programme d'éclairage global du littoral depuis 1825, celui-ci apportera les fonds nécessaires et mettra en place un impôt pour tous les navires entrant en Guadeloupe à la fin des travaux. Le propriétaire devra céder une parcelle de 50 ares sur le point culminant de Terre de Bas à la colonie.

Le chantier mobilise d'importants moyens humains et financiers de la direction des Ponts et Chaussées. Il débute en 1838 et s'achève en 1840 par la mise en place de l'appareil lentillelaire chargé dans 34 caisses en provenance du Havre.

L'édifice est composé d'une colonne cylindrique de 23m en pierres taillées, coiffée d'un dôme culminant à 35m au dessus du niveau de la mer. Une construction rectangulaire à sa base servira de logement aux gardiens. L'eau de pluie, seule source d'eau douce sur l'île, est récupérée dans une citerne bâtie à proximité.

Les gardiens

A partir des années 1930, le phare est sous la responsabilité de 3 hommes. Le gardien en chef vit avec sa famille dans une petite maison près du phare. Les 2 autres gardiens occupent les logements plus modestes au bas de l'édifice. Ils reçoivent régulièrement des vivres apportés par des marins pêcheurs de la Désirade et prennent une fois par mois le bateau pour s'y ravitailler. Les enfants en âge d'être scolarisés retournent à Désirade et reviennent pour les vacances. Avec l'automatisation du phare en 1972, les gardiens et leurs familles quittent définitivement l'île.



Faits marquants

Un tremblement de terre détruit Pointe à Pitre en 1843. Au phare, seule la lanterne semble avoir été touchée. L'ingénieur des Ponts et Chaussées en charge de sa réparation écrit à son épouse :

«...J'ai veillé toute la nuit sur la lanterne, j'espère que je la ferai marcher plus régulièrement et c'est bien essentiel car un tas de pauvres diables comptent sur elle et pourraient périr si la lumière ne se maintient pas constamment».

1966 et 1979 connaissent des cyclones dévastateurs. Les habitants trouvent refuge en bas du phare. L'île sera désertée à l'annonce de l'arrivée d'Hugo en 1989.

Un système optique régulièrement modernisé

L'optique fonctionne dans un premier temps avec des lampes à mèche cylindrique fonctionnant à l'huile végétale puis avec un brûleur circulaire au pétrole en 1934. Le feu fixe à une portée de 15 miles nautiques (24 km). En 1965 une nouvelle réglementation maritime impose la mise en place d'un feu varié de clignotements groupés par 3 grâce à un mécanisme d'horlogerie.

Le phare est électrifié et automatisé en 1972, entraînant le départ des 3 gardiens. En cas de panne, le tableau de commande peut déclencher un feu de secours en haut du dôme. Le phare est aussi équipé d'un chargeur de lampes automatique.

Le service des phares et balises assure le suivi de l'installation. En 1989 le cyclone Hugo dévaste Petite Terre et détruit l'éolienne fournissant l'électricité nécessaire. Il est aujourd'hui alimenté par des panneaux solaires couplés à des batteries et porte jusqu'à 20 miles nautiques (32 km).

